

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3317

présenté par
M. Breton

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Complété cet amendement par les mots :

« en étant précédé d'un débat public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour que la République garantisse un tel droit, il est nécessaire de le faire précéder par un débat public.